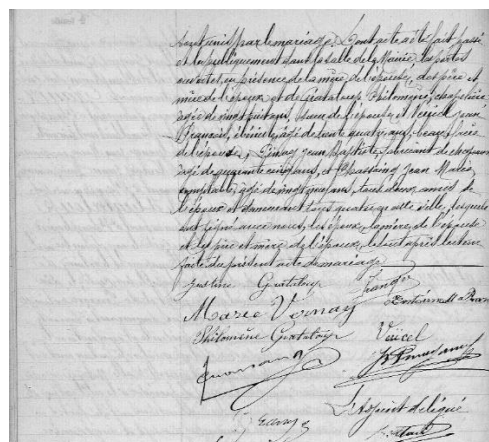
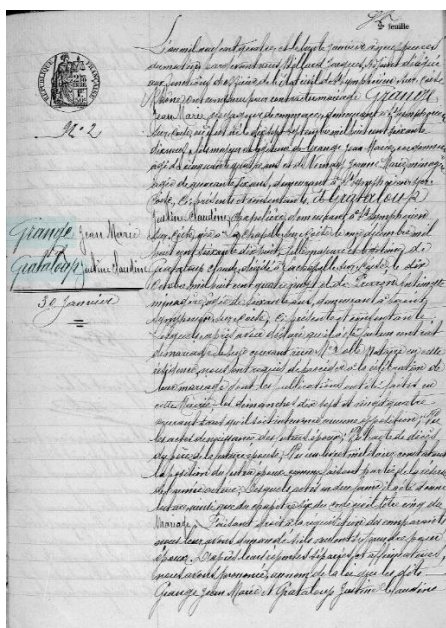


Jean Marie Grange épouse Justine Claudine Grataloup le 30 janvier 1904



Transcription : L'an 1904 le 30 janvier à 9 heures du matin, par devant nous, Millard Jacques, adjoint délégué aux fonctions d'Officier de l'Etat Civil de la commune de Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône), ont comparu pour contracter mariage **Grange Jean Marie**, voyageur de commerce, demeurant à Saint-Symphorien-sur-Coise où il est né le 17 septembre 1879, fils majeur et légitime de **Grange Jean Marie**, cordonnier, âgé de 54 ans et de **Vernay Jeanne Marie**, ménagère, âgée de 46 ans, demeurant à Saint-Symphorien-sur-Coise, ci-présents et consentants, et **Grataloup Justine Claudine**, chapelière, demeurant à Saint-Symphorien-sur-Coise, née à la Chapelle sur Coise le 11 décembre 1878, fille majeure et légitime de **Grataloup Claude** décédé à la Chapelle-sur-Coise le 10 octobre 1880 et de **Praron Antoinette**, ménagère, âgée de 60 ans, demeurant à Saint-Symphorien s/Coise, ci-présente et consentante. Lesquels, après avoir déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage le 16 courant, reçu Maître Solle, Notaire en cette résidence, nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage, dont les publications ont été faites en cette Mairie, les dimanche 17 et 24 courant sans qu'il soit intervenue aucune opposition ; vu les actes de naissance des futurs époux, vu l'acte de décès du père de la future épouse, vu un livret militaire constatant la position du futur époux, comme faisant partie de la réserve de l'armée active. Desquels actes, en due forme, il a été donné lecture, ainsi que du chapitre 6 du Code civil titre cinq du mariage Faisant droit à la réquisition des comparants, nous leur avons demandé s'ils veulent se prendre pour époux. D'après leurs réponses séparées et affirmatives, nous avons prononcé au nom de la loi que les dits Grange Jean Marie et Grataloup Justine Claudine sont unis par le mariage. Dont acte a été fait passé et lu publiquement dans la salle de la Mairie, les portes ouvertes, en présence de la mère de l'époux des père et mère de l'époux et de **Grataloup Philomène**, chapelière, âgée de 28 ans, sœur de l'épouse, **Véricel Jean François**, ébéniste, âgé de 34 ans, beau-frère de l'épouse ; **Pinay Jean Baptiste**, fabricant de chapeaux, âgé de 45 ans et **Chassaing Jean Marie**, comptable, âgé de 29 ans, tous deux amis de l'époux et demeurant tous quatre en cette ville, lesquels ont signé avec nous, les époux, la mère de l'épouse et les père et mère de l'époux, le tout après lecture faite du présent acte de mariage. Signatures